

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2466

9 octobre 2008

SOMMAIRE

Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l. ..	118333	MH Germany Property V S.à r.l.	118322
Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l. ..	118332	MH Germany Property XI S.à r.l.	118332
Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l. ..	118332	MH Germany Property XVIII S.à r.l.	118330
AEG Anglo Battery Holdings	118358	MH Germany Property XX S.à r.l.	118331
Alkomdigital	118363	MH Germany Property XX S.à r.l.	118333
AMICORP Luxembourg S.A.	118358	Newgate Alternative Investment Funds	
Aranda International Holdings S.à.r.l.	118343	118331
Aximo II S.A.	118362	New India Capital S.A.	118333
Aximo II S.A.	118357	Opus Investment S.à r.l.	118362
Biemme S.A.	118362	Oras S.A.	118332
BlueBay High Yield Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	118331	PG Airport Prague S.à r.l.	118346
Boomrang	118367	Prebli S.A.	118343
Co-Plan International S.A.	118356	Private Equity Global Select Company II	
CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A.	118367	S.à r.l.	118366
CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A.	118366	Private Equity Global Select Company IV	
Custom Auto Craft S.à r.l.	118356	S. à r.l.	118366
FREDI Financière de Recherche et Déve- loppement Industriel S.A.	118356	Private Equity Global Select Company V	
Garlan Holding S.A.	118364	S.à r.l.	118366
GeMoBa	118357	Promag Bélux S.A.	118367
Grouwen-A-Feldbunn S.à r.l.	118356	Sevres V S.à r.l.	118322
Grün Signalisation S.à r.l.	118358	Skyfield Luxembourg S.A.	118343
Immobilière Grün S.à.r.l.	118364	Société Civile Immobilière B 1+2	118361
Investec Special Global Opportunities SI- CAV	118361	Société de Participations Antares S.A. ..	118361
Jade Finance S.à.r.l.	118355	Transports Internationaux Wefa S.à.r.l.	
Kamea International S.A.	118358	118357
Kemisse S.à r.l.	118322	Trimax S.A.	118364
Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l.	118363	Trimax S.A.	118361
Laganas Securities S.à r.l.	118363	Triple Star Participation	118355
Lofin S.A.	118367	Valinvest Holding S.A.	118355
Luxlogistik S.A.	118357	Valinvest Holding S.A.	118355
		Valinvest Holding S.A.	118345
		Valinvest Holding S.A.	118345
		Voyages J.C. S.A.	118364

MH Germany Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.848.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008123491/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Kemisse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.997.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 28 Juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de TCG Gestion S.A, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,

- de nommer Marie-Eve Nyssen, né le 19 novembre 1979 à Eupen, Belgique, avec adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de la société au 29 Juillet 2008.

Luxembourg, le 28 Juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123576/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Sevres V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 141.776.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of the month of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KKR European Fund III, Limited Partnership, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 20071, and acting by its general partner KKR Associates Europe III, Limited Partnership, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 20048, which is in

turn acting by its general partner KKR Europe III Limited, an exempted company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 186957; and

KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 18012 and acting by its general partner KKR Associates 2006 (Overseas), Limited Partnership, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 18004 which is in turn acting by its general partner KKR 2006 Limited, an exempted company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the registration no. 173774;

each represented by Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 11th September 2008 (such proxies to be registered together with the present deed). The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company with the name SEVRES V S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "SEVRES V S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers (each a "Manager") who may be but need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of managers (the "Board" or the "Board of Managers"). Any Manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager (including by way of representation).

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole Manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole Manager or as the case may be the Board of Managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the Managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or as the case may be the board of Managers or any two of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together.

Art. 9. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in

bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Tuesday in June at 11:00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or as the case may be, the Board.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber	Number of shares	Payment
KKR European Fund III Limited Partnership	425	€10,625
KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership	75	€1,875
Total	500	€12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900,-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

59, rue de Rollingergrund, L-2440, Luxembourg.

2. The following person is appointed Class A Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company: Nicolas Gheysens, manager, born on 12 December 1976 at Tourcoing/France, with professional address at 7, Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, United Kingdom

The following person is appointed Class B Manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company: Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962, in Konstanz, Germany, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440, Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation:

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

KKR European Fund III, Limited Partnership, un exempted limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Uglan House, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit sous le numéro 20071, et agissant par son general partner KKR Associates Europe III, Limited Partnership, un exempted limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit sous le numéro 20048, et agissant par son general partner KKR Europe III, Limited, une exempted company constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite sous le numéro 186957; et

KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, un exempted limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit sous le numéro 18012 et agissant par son general partner KKR Associates 2006 (Overseas), Limited Partnership, un exempted limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit sous le numéro 18004 agissant par KKR 2006 Limited, un exempted

company constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrite sous le numéro 173774;

chacun représenté par Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 11 septembre 2008, (lesquelles procurations devant être enregistrées avec le présent acte).

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée SEVRES V S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SEVRES V S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute entité que la Société jugera appropriée (y compris verticalement ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants (chacun un «Gérant»), associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil» ou le «Conseil de Gérance»). Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les

unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt quatre (24) heures avant la date prévue pour à la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des Gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Cette classification de Gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les Gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des Gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des Gérants y inclus au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

Art. 8. Pouvoir des gérants, signatures engageantes. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendues pour conduire les affaires de la société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance. Vis-à-vis de tierces parties, le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par une seule signature au cas où il y a un seul Gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des Gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. En tous cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance ou par deux des Gérants ou, s'il y a des classes différentes de Gérants, par un Gérant de classe A et par un Gérant de classe B agissant de concert.

Art. 9. Responsabilité des Gérants. Le ou les Gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, criminelles ou autrement, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, sera séparable et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles

personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les Gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré comme indiqué à coté de leurs noms respectifs:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription
KKR European Fund III Limited Partnership	425	€10.625
KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership	75	€1.875
Total	500	€12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cent Euros (€12.500) est disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ [...] Euros 1.900.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

59, rue de Rollingergrund, L-2440, Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée Gérant de la classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société: Nicolas Gheysens, gérant, né le 12 décembre 1976 à Tourcoing/France, avec adresse professionnelle à 7, Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume Uni

La personne suivante est nommée Gérant de la classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société: Dr. Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance/Allemagne, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440, Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: R. BEYER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2008, LAC/2008/37297. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents, à 0,5%: EUR 62,50.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-deux septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008123641/242/447.

(080144219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

MH Germany Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.291.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2007.

Corinne Muller / Laurence Quévy

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2008123715/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08537. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

MH Germany Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.293.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Corinne Muller / Laurence Quévy

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2008123718/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08526. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Newgate Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 101.455.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 1. September 2008

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 enden:

- Eric Personne, Vorsitzender des Verwaltungsrates und neues Verwaltungsratsmitglied; beruflich wohnhaft in 2, King Edward Street, London, ECA 1 HQ

ersetzt Murielle Maman, die am 20.06.2008 ausgeschieden ist

welche Herrn Arif Mansuri ersetzten sollte, der am 17.04.2008 ausgeschieden ist

- Alvis Munari, Mitglied des Verwaltungsrates

- Claude Niedner, Mitglied des Verwaltungsrates

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. - Réviseur d'Entreprises - wurde als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 bestellt.

Luxembourg, den 01. September 2008.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008123489/2501/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.000.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008123723/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08307. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Oras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.892.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26-09-08.

Signature.

Référence de publication: 2008123721/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06299. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.719.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008123724/503/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08873. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

MH Germany Property XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.079.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2007.

Corinne Muller / Laurence Quévy

Gérant B / Gérant A

Référence de publication: 2008123719/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08528. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.720.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008123725/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08372. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.721.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008123726/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08371. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

MH Germany Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.293.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon
Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008123480/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

New India Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.752.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of September.

Before the undersigned, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Luxembourg Corporation Company S.A. with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, (RCS Luxembourg N°B.37.974)

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given under private seal on September 11th, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "New India Capital S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 32,000 (thirty-two thousand euro) consisting of 25,600 (twenty-five thousand six hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each.

Art. 6. Shares. Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in

the convening notice of the meeting, on the first Monday in May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors, designated as A and B directors respectively, who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The directors) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an

electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board with at least a Director of Category A and a Director of Category B. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, at least a member of the Board of category A together with a member of the Board of Category B, or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of a member of the Board of category A with a member of the Board of Category B or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or

vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 25,600 (twenty-five thousand six hundred) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash so that the sum of EUR 32,000 (Thirty-two Thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at 3 (one);
2. the following persons are appointed Directors of category A:

Mr Sharif Islam-Choudhury, residing at 2nd Floor, 99 Anand Lok, NewDehli 110049, India

Mr David van Slyke, residing at 4617 North 39th Street, AZ 85018 Phoenix, United States of America,

3. the following person is appointed Director of category B:

Mr Doeke van der Molen, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

4. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 68.168;

5. that the terms of office of the Directors and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2013; and

6. that the address of the registered office of the Company is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (RCS Luxembourg B 37.974)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 septembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «New India Capital S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique ("Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 32.000 (trente-deux mille euros) représenté par 25,600 (vingt-cinq mille six cents) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1.25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, désignés comme administrateurs de Catégorie A ou de Catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Adminis-

tration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs dont au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration dont au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 25,600 (vingt-cinq mille six cents) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de EUR 32.000 (trente-deux mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 3 (trois);
2. sont nommés Administrateurs de Catégorie A de la Société:

Mr Sharif Islam-Choudhury, residing at 2nd Floor, 99 Anand Lok, NewDehli 110049, India

Mr David van Slyke, residing at 4617 North 39th Street, AZ 85018 Phoenix, United States of America,

3. est nommé Administrateur de Catégorie B de la Société:

Mr Doeke van der Molen, with professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

4. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

C.A.S. Services S.A., de droit luxembourgeois ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168;

5. le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013; et

6. le siège social de la société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37485. — Reçu € 160.- (cent soixante euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008123625/206/547.

(080143793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Skyfield Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.137.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123733/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04393. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Prebli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.327.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123734/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03541. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Aranda International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.834.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the sixteenth of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Hugo J.A. van der Zee, residing in 52, route d'Anzere, CH-1972 Anzere, Switzerland,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation "ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.", having its principal office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 123.834, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT, notary then residing in Redange-sur-Attert, on January 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 488 of March 29, 2007;

II. That the capital of the corporation "ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l." is fixed at twelve thousand six hundred euro (12,600.- EUR) represented by twelve thousand six hundred (12,600) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each;

III. That the appearing party is the sole Shareholder of the Company "ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That Mr Hugo J.A. van der Zee, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Hugo J.A. van der Zee, demeurant à 52, route d'Anzere, CH-1972 Anzere, Suisse,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société «ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 123.834, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 488 du 29 mars 2007;

II. Que le capital social de la société «ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.», précitée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.- EUR) représenté par douze mille six cents (12.600) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune;

III. Que le comparant, prénommé, étant devenu seule propriétaire des parts sociales de la Société "ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.";

IV. Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société «ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.», celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que Monsieur Hugo J.A. van der Zee, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société «ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.», qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société «ARANDA INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.» est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37858. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008123842/242/84.

(080143991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Valinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123751/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03597. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Valinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123749/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03595. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Valinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123748/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03594. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

PG Airport Prague S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.818.

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company PG Airport Prague S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137818, having its registered office at boulevard Royal, 26, L-2449 Luxembourg incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 19 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1139 on 08 May 2008, modified on June 18, 2008 by a deed of the pre-named notary, not yet published (hereinafter referred to as "the Company"),

The extraordinary general meeting is presided by Mrs. Alexandra Dimitrijevic, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary, Miss Jacqueline Nikolic, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer Mrs. Catherine Delsemme, employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the members, by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of EUR 260,000.- (two hundred sixty thousand Euros) are present or validly represented at the meeting. The members have consented to the holding of the meeting at short notice. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) so as to bring it from its present amount of EUR 260,000.- (two hundred sixty thousand Euro) represented by 26,000 (twenty six thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each to the amount of EUR 280,000.- (two hundred eighty thousand Euro) represented by 28,000 (twenty eight thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of 1,000 (one thousand) additional shares of the Company by PDC NL I B.V, a private limited liability company existing under the laws of Netherlands having its registered office at Evert van de Beekstraat 310,1118 CX Schiphol, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam under the number 3424 6262 ("PDC NL I") by contribution in cash of EUR 10,000.- (ten thousand euros) and paying-up in cash of EUR 10,000.- (ten thousand euros).

3. Subscription and payment of 1,000 (one thousand) additional shares of the Company by EuroPRISA Luxembourg Holding Company P Sàrl, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113414 ("EuroPRISA") by contribution in cash of EUR 10,000.- (ten thousand euros) and paying-up in cash of EUR 10,000.- (ten thousand euros).

4. Amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital, that shall henceforth be read as follows: "The Company's share capital is set at two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000.-), represented by twenty eight thousand (28,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each";

5. Amendment of Article 13 of the articles of association of the Company that shall henceforth be read as follows: "The Company is managed by a board of managers composed of three managers which do not need to be shareholders. One manager of the board shall be a A manager (the "A Manager") and two managers of the board shall be B managers

(the "B Managers" and together with the A Managers, the "Managers"). The Managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the terms of their office. The Company will be bound by the (i) signatures of at least one B Manager and (ii) the A Manager or the signature of any person empowered by the Board. The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons and any manager may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons to represent him. The managers may be dismissed freely at any time without there having to exist any legitimate reason ("Cause Légitime")."

6. Acceptation of the resignation of Jean Francois Van Hecke as manager of the Company and simultaneous appointment of Jean Francois Van Hecke as A Manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

7. Acceptation of the resignations of David Nelson Bradford and Max Florian Kreuter as managers of the Company and simultaneous appointment of David Nelson Bradford and Max Florian Kreuter of as B Managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

8. Amendment of Article 14 paragraph 8 of the articles of association of the Company that shall henceforth be read as follows:

"Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, vidéoconférence or by others similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, the participation in meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax another Manager as his proxy. The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a unanimous vote of each of the three managers of the Company present or represented provided that in respect of the matters referred hereunder only a simple majority of the vote of the managers shall be required:

a. sale, exchange, mortgage, pledge or other encumbrance (including easements other than utility easements serving only a phase of a project to be developed by the Company or its subsidiaries), or other transferor disposition of all or any portion of a property owned by the Company or its subsidiary (ies), or the acquisition of any real property or interests therein, or the making of a non refundable deposit with respect to such acquisition;

b. taking the following steps;

- adjusting, settling or, compromising or disposing any claim, regulatory proceeding or arbitration, or obligation, debt, demand, suit or judgment against or involving the Company or its subsidiary(ies) or any group of claims arising out of the same or related facts and circumstances involving more than EUR 50,000, except for claims for which the Company or its subsidiary (ies) has full insurance coverage,

- becoming a plaintiff in any litigation except for (i) landlord/tenant actions which a management company appointed by the Company is authorised to undertake pursuant to (a) property management agreement(s) between the management company and a Company's subsidiary(ies), (ii) Litigation commenced by any insurer of the Company pursuant to the policy or policies of insurance issued by such insurer, or (iii) other litigation that, if adversely determined, would not reasonably be expected to have a material adverse effect on the Company or its subsidiary(ies), property owned by the Company or its subsidiary(ies) or the Company's or its subsidiary (ies)'s operations, or

- settling on behalf of the Company or its subsidiary(ies) any claim for payment of insurance in excess of EUR 50,000 or for payment of awards or damages arising out of the exercise of a compulsory purchase order by any public or governmental authority;

c. matters relating to the Company's or its subsidiary(ies)'s compliance with environmental laws and regulations;

d. Right of the Company to request the termination of a development agreement signed by the Company's subsidiary (ies) and Panattoni Management Czech Republic s.r.o. relating to the development, leasing and operation of a project or a phase of a project \ developed by the Company or the Company's subsidiar(ies) (the "Development Agreement") in case Panattoni Management Czech Republic s.r.o. fails to perform development services as defined in the Development Agreement and fails to cure such default within 20 days after receipt a written notice of default provided that if such default, to the extent curable, is not capable of being cured with due diligence within twenty (20) days, the Development Agreement shall not be terminated for such default so long as Panattoni Management Czech Republic s.r.o. commences cure within five (5) days of receipt of notice of default and pursues the same diligently to completion, which additional cure period shall in no event exceed sixty (60) days from receipt of the notice of default.

e. Termination or hire of(i)a management company as property manager for a completed phase of a project developed by the Company or its subsidiary(ies)and (ii) a leasing agent to conduct leasing activities for a completed phase of a project developed by the Company or its subsidiary(ies) and

f. Right of the Company to request its subsidiary(ies) to exercise any default or termination rights with respect to any agreement between a Company's subsidiary and any company member of the same group of company as the Company."

9. Empowerment of any manager of the Company and/or Olivier Marbaise, to act individually, to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting;

10. Miscellaneous.

Then, the meeting of members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 20,000.- (twenty thousand euros) so as to bring it from its present amount of EUR 260,000.- (two hundred sixty thousand Euro) represented by 26,000 (twenty six thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each to the amount of EUR 280,000.- (two hundred eighty thousand Euro) represented by 28,000 (twenty eight thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting resolves to cause the Company to issue 2,000 (two thousand) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

Now Appear:

1. PDC NL I, a private limited liability company existing under the laws of Netherlands having its registered office at Evert van de Beekstraat 310, NL-1118 CX Schiphol, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam under the number 3424 6262.

duly represented by Mrs. Catherine Delsemme, prenamed, by virtue a power of attorney given on July 31, 2008.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the PDC NL I, prenamed, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of PDC NL I to 1,000 (one thousand) newly issued shares of the Company for an aggregate value of EUR 10,000.- (ten thousand euros) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash amounting to EUR 10,000.- (ten thousand euros).

Evidence of such contribution and payment in cash has been given to the notary in the form of a bank certificate issued by ING Bank (Luxembourg) S.A., so that the amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros) is as from now at the free disposal of the Company.

In consideration for the above payment, the meeting resolves accepting the said subscription and payment by PDC NL I B.V. and to cause the Company to issue and allot 1,000 (one thousand) new fully paid-up shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each to PDC NL I.

Consequently, PDC NL I will hold 14,000 (fourteen thousand) shares of the Company.

2. EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113414.

duly represented by Alexandra Dimitrijevic, prenamed, by virtue a power of attorney given on August 1, 2008.

The power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder representing the EuroPRISA, prenamed, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of EuroPRISA, prenamed, to 1,000 (one thousand) newly issued shares of the Company for an aggregate value of EUR 10,000.- (ten thousand euros) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash amounting to EUR 10,000.- (ten thousand euros).

Evidence of such contribution and payment in cash has been given to the notary in the form of a bank certificate issued by ING Bank (Luxembourg) S.A, so that the amount of EUR 10,000.- (ten thousand euros) is as from now at the free disposal of the Company.

In consideration for the above payment, the meeting resolves accepting the said subscription and payment by EuroPRISA and to cause the Company to issue and allot 1,000 (one thousand) new fully paid-up shares with a nominal value of EUR 10.- each (ten euros) to EuroPRISA.

Consequently, EuroPRISA will hold 14,000 (fourteen thousand) shares of the Company.

Third resolution

The meeting resolves to amend article 6, paragraph 1, of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

"The Company's share capital is set at two hundred eighty thousand Euro (EUR 280,000.-), represented by twenty eight thousand (28,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Fourth resolution

The meeting resolves to amend article 13 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"The Company is managed by a board of managers composed of three managers which do not need to be shareholders. One manager of the board shall be a A manager (the "A Manager") and two managers of the board shall be B managers (the "B Managers" and together with the A Managers, the "Managers").

The Managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the terms of their office.

The Company will be bound by the (i) signatures of at least one B Manager and (ii) the A Manager or the signature of any person empowered by the Board.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons and any manager may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons to represent him.

The managers may be dismissed freely at any time without there having to exist any legitimate reason ("Cause Légitime")"

Fifth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of Mr. Jean Francois Van Hecke, Chief executive officer, born on February 05, 1951 in Brussels (Belgium), residing at 27a, Molenberglaan, B-3080 Tervuren, Belgium as Manager of the Company and simultaneously, the meeting resolves to appoint Mr. Jean François Van Hecke, prenamed, as A Manager of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Sixth resolution

The meeting resolves to accept the resignations of:

- Mr. David Nelson Bradford, Investment Manager, born on 14 April 1953, in Staten Island, NY, (USA), residing at 8 Campus Drive, 4th Floor, Parsippany, NJ 07054, USA and
- Mr. Max Florian Kreuter, Deputy Fund Manager, born on 20 January 1977 in Würzburg, (Germany), residing at Wittelsbacherplatz 1, D-80333 München, Germany.

as managers of the Company and simultaneously, the meeting resolves to appoint Mr. David Nelson Bradford and Mr. Max Florian Kreuter as B Managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time.

Seventh resolution

The meeting resolves to amend article 14, paragraph 8, of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

"Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by others similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, the participation in meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax another Manager as his proxy. The board of managers can deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting of the board | of managers. Decisions shall be taken by a unanimous vote of each of the three managers of the Company present or represented provided that in respect of the matters referred hereunder only a simple majority of the vote of the managers shall be required:

a. sale, exchange mortgage, pledge or other encumbrance (including easements other than utility easements serving only a phase of a project to be developed by the Company or its subsidiaries), or other transferor disposition of all or any portion of a property owned by the Company or its subsidiary (ies), or the acquisition of any real property or interests therein, or the making of a non refundable deposit with respect to such acquisition

b. taking the following steps

- adjusting, settling or, compromising or disposing any claim, regulatory proceeding or arbitration, or obligation, debt, demand, suit or judgment \ against or involving the Company or its subsidiary(ies) or any group of claims arising out of the same or related facts and circumstances involving more than EUR 50,000, except for claims for which the Company or its subsidiary (ies) has full insurance coverage,

- becoming a plaintiff in any litigation except for (i) landlord/tenant actions which a management company appointed by the Company is authorised to undertake pursuant to (a) property management agreement(s) between the management company and a Company's subsidiary(ies), (ii) litigation commenced by any insurer of the Company pursuant to the policy or policies of insurance issued by such insurer, or (iii) other litigation that, if adversely determined, would not reasonably be expected to have a material adverse effect on the Company or its subsidiary(ies), property owned by the Company or its subsidiary(ies) or the Company's or its subsidiary (ies)'s operations, or

- settling on behalf of the Company or its subsidiary(ies) any claim for payment of insurance in excess of EUR 50,000 or for payment of awards or damages arising out of the exercise of a compulsory purchase order by any public or governmental authority;

c. matters relating to the Company's or its subsidiary(ies)'s compliance with environmental laws and regulations

d. Right of the Company to request the termination of a development agreement signed by the Company's subsidiary (ies) and Panattoni Management Czech Republic s.r.o. relating to the development, leasing and operation of a project or a phase of a project developed by the Company or the Company's subsidiary(ies) (the "Development Agreement") in

case Panattoni Management Czech Republic s.r.o. fails to perform development services as defined in the Development Agreement and fails to cure such default within 20 days after receipt a written notice of default provided that if such default, to the extent curable, is not capable of being cured with due diligence within twenty (20) days, the Development Agreement shall not be terminated for such default so long as Panattoni Management Czech Republic s.r.o. commences cure within five (5) days of receipt of notice of default and pursues the same diligently to completion, which additional cure period shall in no event exceed sixty (60) days from receipt of the notice of default.

e. Termination or hire of (i) a management company as property manager for a completed phase of a project developed by the Company or its subsidiary(ies) and (ii) a leasing agent to conduct leasing activities for a completed phase of a project developed by the Company or its subsidiary(ies) and

f. Right of the Company to request its subsidiary(ies) to exercise any default or termination rights with respect to any agreement between a Company's subsidiary and any company member of the same group of company as the Company."

Eighth resolution

The meeting resolves to empower any manager of the Company and / or Mr. Olivier Marbaise, professionally residing at 26, boulevard Royal, 1-2449 Luxembourg, to act individually, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions.

Declarations, costs, evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand eight hundred euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société PG Airport Prague S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137818, établie et ayant son siège social au boulevard Royal, 26, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster le 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1139 le 08 mai 2008, modifié le 18 juin 2008 par un acte du notaire mentionné ci-dessus non encore publié (ci-après dénommée comme "la Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Alexandra Dimitrijevic, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme Secrétaire Mademoiselle Jacqueline Nikolic, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Madame Catherine Delsemme, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les associés, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 260.000.- (deux cent soixante mille Euros) sont présent ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 260.000,- (deux cent soixante mille euros) représenté par 26.000 (vingt six mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, à un montant de EUR 280.000.- (deux cent quatre-vingt mille euros) représenté par les 28.000 (vingt

huit mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement de 1.000 (mille) parts sociales supplémentaires de la Société par PDC NL I B.V, une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262 ("PDC NL I"), établie et ayant son siège social à Evert van de Beekstraat 310, 1118 CX Schiphol, Pays-Bas par une contribution en numéraire d'un montant de EUR 10.000.- (dix mille euros) et un paiement en numéraire de EUR 10.000.- (dix mille euros);

3. Souscription et paiement de 1.000 (mille) parts sociales supplémentaires de la Société par EuroPRISA Luxembourg Holding Company P Sarl, une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu du droit du Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113414 ("EuroPRISA"), par une contribution en numéraire d'un montant de EUR 10.000.- (dix mille euros) et un paiement en numéraire de EUR 10.000.- (dix mille euros);

4. Modification du paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, lequel devra désormais être lu comme suit: "Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000.-), représenté par vingt huit mille (28.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.) chacune.";

5. Modification de l'article 13 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu comme suit: "La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Un gérant du conseil de gérance sera le gérant A (le "Gérant A") et deux gérants du conseil de gérance seront les gérants B (les "Gérants B" avec le Gérant A ci-après les "Gérants"). Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. La Société sera engagée par les (i) signatures d'au moins un des Gérants B et (ii) et du Gérant A ou de toute autre personne autorisée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes et chaque gérant peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes pour le représenter. Les gérants peuvent être librement et à tout moment destitués de leur fonction sans qu'il existe de raison légitime ("Cause Légitime");

6. Acceptation de la démission de Jean François Van Hecke en tant que gérant de la Société et simultanément, nomination de Jean François Van Hecke en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat et pour durée indéterminée;

7. Acceptation de la démission de David Nelson Bradford et Max Florian Kreuter en tant que gérants de la Société et simultanément, nomination de David Nelson Bradford and Max Florian Kreuter en tant que Gérants B de la Société avec effet immédiat et pour durée indéterminée;

8. Modification du paragraphe 8 de l'article 11 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu comme suit: "Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises par un vote unanime de chacun des trois gérants de la Société présents ou représentés à cette réunion, néanmoins, dans les matières visées ci-après seulement une majorité simple des voix des gérants est exigée:

a. La vente, l'échange, l'hypothèque, nantissement ou autre sûreté (y compris les servitudes autres que les servitudes d'utilité ne servant qu'à une phase d'un projet qui sera développé par la Société ou sa (ses) filiale(s), ou d'autres disposition de cession de tout ou partie d'un bien appartenant à la Société ou de sa (ses) filiale(s), ou l'acquisition d'un bien immobilier ou des intérêts s'y rapportant, ou la réalisation d'un dépôt non remboursable à l'égard de cette acquisition.

b. Décisions sur les mesures suivantes

- Ajuster, mettre en place, compromettre, ou disposer de toute action, procédure réglementaire, arbitrage, ou obligation, dette, demande, procès ou jugement contre ou impliquant la Société ou ses filiales, ou tout groupe d'actions venant de faits et circonstances identiques ou similaires impliquant plus de EUR 50.000 à l'exception des actions pour lesquelles la Société ou ses filiales ont une couverture complète d'assurance

- Agir comme demandeur à toute action sauf (i) les actions bailleurs/locataires pour lesquelles une société de gestion engagée par la Société est autorisée à entreprendre les actions en vertu (a) d'un (de) contrat(s) de gestion de propriété entre la société de gestion et la (les) filiale(s) de la Société (ii) d'un litige initié par tout assureur de la Société en vertu de la police ou des polices d'assurance de cet assureur ou (iii) tout autre litige qui, s'il se termine défavorablement, ne devrait raisonnablement pas avoir des effets matériels défavorables sur la Société ou sa (ses) filiale(s), toute propriété détenue par la Société ou sa (ses) filiale(s), ou les Opérations de la Société ou sa (ses) filiale(s) ou,

- Régler au nom de la Société ou sa (ses) filiale(s), toute action en paiement d'assurance de EUR 50.000 ou plus ou en paiement de récompense ou de dommages survenant de l'exercice d'achat obligatoire ordonné par toute autorité publique ou gouvernementale.

c. Problèmes relatifs au respect des lois et réglementations sur l'environnement par la Société ou sa (ses) filiale(s)

d. Droit de la Société de demander la résolution d'un contrat de développement signé par la (les) filiales de la Société et Panattoni Czech Republic Management s.r.o en relation avec le développement, la location et opération d'un projet ou une phase d'un projet développé par la Société ou la (les) filiale(s) (le "Contrat de Développement") au cas où Panattoni Czech Republic Management s.r.o est en défaut d'accomplir ses services de développement tels que définis dans le Contrat de Développement et ne remédie pas à ce défaut dans les 20 jours après réception d'une notification écrite de défaut à condition que ce défaut, s'il est possible d'y remédier, ne puisse être résolu dans les 20 jours avec le soin nécessaire, le Contrat de Développement ne pourra être terminé pour ce défaut tant que Panattoni Czech Republic Management s.r.o commence à remédier dans les 5 jours de la notification écrite de défaut et continue à y remédier avec bon soin jusqu'à achèvement, cette période supplémentaire de remédiation ne peut pas excéder 60 jours après réception d'une notification écrite de défaut

e. Résiliation ou engagement d'une société de gestion comme gestionnaire de propriété pour une phase terminée d'un projet développé par la Société ou sa (ses) filiale(s) et (ii) d'un agent de location afin de conduire les activités de location pour une phase terminée d'un projet développé par la Société ou sa (ses) filiale(s).

f. Droit de la Société de demander à sa (ses) filiale(s) d'exercer ses droits de résiliation ou de défaut à l'égard de tout accord entre une filiale de la Société et de toute société membre du même groupe de sociétés que la Société."

9. Pouvoir à tout gérant de la Société et/ou Olivier Marbaise, pour agir individuellement, pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points figurant à l'ordre du jour de l'assemblée;

10. Divers.

Puis, l'assemblée des associés se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, délibère et prend par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 20.000.- (vingt mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 260.000.- (deux cents soixante mille euros) représenté par 26.000 (vingt six mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, au montant de EUR 280.000.- (deux cent quatre-vingt mille euros) représenté par 28.000 (vingt huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution

L'assemblée des associés décide de faire émettre par la Société 2,000 (deux mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Comparaît alors:

1. PDC NL I B.V, une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social à Evert van de Beekstraat 310, NL-1118 CX Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 3424 6262,

dûment représentée par Madame Catherine Delsemme, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2008.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant PDC NL I, prénommé, par les membres du Bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes minutes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de PDC NL I, 1.000 (mille) parts sociales nouvellement émises par la Société, d'une valeur totale de EUR 10.000.- (dix mille euros) et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 10.000.- (dix mille euros).

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire sous la forme d'un certificat bancaire émis par ING Bank (Luxembourg) S.A. de sorte que la somme de EUR 10.000.- (dix mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Sur quoi, en contrepartie de ce paiement, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et paiement par PDC NL I et demande à la société d'émettre et d'attribuer 1.000 (mille) parts sociales nouvelles entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune à PDC NL I.

Par conséquent, PDC NL I détiendra 14.000 (quatorze mille) parts sociales de la Société.

2. EuroPRISA Luxembourg Holding Company P Sà r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113414.

dûment représentée par Madame Alexandra Dimitrijevic, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} août 2008.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant EuroPRISA, prénommé, par les membres du Bureau et par le notaire, restera annexée aux présentes minutes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de EuroPRISA, prénommé, 1.000 (mille) parts sociales nouvellement émises par la Société, d'une valeur totale de EUR 10.000.- (dix mille euros) et libérer entièrement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire de EUR 10.000.- (dix mille euros).

La preuve de cet apport en numéraire a été donnée au notaire sous la forme d'un certificat bancaire émis par ING Bank (Luxembourg) S.A., de sorte que la somme de EUR 10.000.- (dix mille euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Sur quoi, en contrepartie de ce paiement, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et paiement par EuroPRISA et demande à la société d'émettre et d'attribuer 1.000 (mille) parts sociales nouvelles entièrement libérées d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune à EuroPRISA.

Par conséquent, EuroPRISA détiendra 14.000 (quatorze mille) parts sociales de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 du paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue.

Par conséquent, l'article 6, paragraphe 1^{er}, des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixée à deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000.-), représenté par vingt huit mille (28.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

"La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois gérants qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Un gérant du conseil de gérance sera le gérant A (le "Gérant A") et deux gérants du conseil de gérance seront les gérants B (les "Gérants B" avec le Gérant A ci-après les "Gérants").

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La société sera engagée par les (i) signatures d'au moins un des Gérants B et (ii) et le Gérant A ou de toute autre personne autorisée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes et chaque gérant peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé à une ou plusieurs personnes pour le représenter.

Les gérants peuvent être librement et à tout moment destitués de leur fonction sans qu'il existe aucune raison légitime ("Cause Légitime").

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jean François Van Hecke, Chief executive officer, né le 5 février 1951 à Bruxelles (Belgique), résidant au 27a, Molenberglaan, B-3080 Tervuren, Belgique, en tant que gérant de la Société et simultanément, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean François Van Hecke, prénommé, en tant que Gérant A de la Société avec effet immédiat et pour durée indéterminée.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur David Nelson Bradford, Investment Manager, né le 14 avril 1953, à Staten Island, NY, (USA), résidant au 8 Campus Drive, 4th Floor, Parsippany, NJ 07054, USA et

Monsieur Max Florian Kreuter, Deputy Fund Manager, né le 20 janvier 1977 à Wtirzburg (Allemagne), résidant au Wittelsbacherplatz 1, D-80333 Munich, Allemagne,

en tant que gérants de la Société et simultanément, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur David Nelson Bradford et Monsieur Max Florian Kreuter en tant que Gérants B de la Société avec effet immédiat et pour durée indéterminée.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14, paragraphe 8, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

"Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises par un vote unanime de chacun des trois gérants de la Société présents ou représentés à cette réunion, néanmoins, dans les matières visées ci-après seulement une majorité simple des voix des gérants est exigée;

a. La vente, l'échange, l'hypothèque, nantissement ou autre sûreté (y compris les servitudes autres que les servitudes d'utilité ne servant qu'à une phase d'un projet qui sera développé par la Société ou sa(ses) filiale(s), ou d'autres disposition de cession de tout ou partie d'un bien appartenant à la Société ou de sa(ses) filiale(s), ou l'acquisition d'un bien immobilier ou des intérêts s'y rapportant, ou la réalisation d'un dépôt non remboursable à l'égard de cette acquisition.

b. Décisions sur les mesures suivantes:

- Ajuster, mettre en place, compromettre, ou disposer de toute action, procédure réglementaire, arbitrage, ou obligation, dette, demande, procès ou jugement contre ou impliquant la Société ou ses filiales, ou tout groupe d'actions venant de faits et circonstances identiques ou similaires impliquant plus de EUR 50.000 à l'exception des actions pour lesquelles la Société ou ses filiales ont une couverture complète d'assurance

- Agir comme demandeur à toute action sauf (i) les actions bailleurs/locataires pour lesquelles une société de gestion engagée par la Société est autorisée à entreprendre les actions en vertu (a) d'un(de) contrat(s) de gestion de propriété entre la société de gestion et la (les) filiale(s) de la Société (ii) d'un litige initié par tout assureur de la Société en vertu de la police ou des polices d'assurance de cet assureur ou (iii) tout autre litige qui, s'il se termine défavorablement, ne devrait raisonnablement pas avoir des effets matériels défavorables sur la Société ou sa (ses) filiale(s), toute propriété détenue par la Société ou sa (ses) filiale(s), ou les Opérations de la Société ou sa (ses) filiale(s) ou,

- Régler au nom de la Société ou sa (ses) filiale(s), toute action en paiement d'assurance de EUR 50.000 ou plus ou en paiement de récompense ou de dommages survenant de l'exercice d'achat obligatoire ordonné par toute autorité publique ou gouvernementale.

c. Problèmes relatifs au respect des lois et réglementations sur l'environnement par la Société ou sa (ses) filiale(s)

d. Droit de la Société de demander la résolution d'un contrat de développement signé par la (les) filiales de la Société et Panattoni Czech Republic Management s.r.o en relation avec le développement, la location et opération d'un projet ou une phase d'un projet développé par la Société ou la (les) filiale(s) (le "Contrat de Développement") au cas où Panattoni Czech Republic Management s.r.o est en défaut d'accomplir ses services de développement tels que définis dans le Contrat de Développement et ne remédie pas à ce défaut dans les 20 jours après réception d'une notification écrite de défaut à condition que ce défaut, s'il est possible d'y remédier, ne puisse être résolu dans les 20 jours avec le soin nécessaire, le Contrat de Développement ne pourra être terminé pour ce défaut tant que Panattoni Czech Republic Management s.r.o commence à remédier dans les 5 jours de la notification écrite de défaut et continue à y remédier avec bon soin jusqu'à achèvement, cette période supplémentaire de remédiation ne peut pas excéder 60 jours après réception d'une notification écrite de défaut

e. Résiliation ou engagement d'une société de gestion comme gestionnaire de propriété pour une phase terminée d'un projet développé par la Société ou sa (ses) filiale(s) et (ii) d'un agent de location afin de conduire les activités de location pour une phase terminée d'un projet développé par la Société ou sa (ses) filiale(s)

f. Droit de la Société de demander à sa (ses) filiale(s) d'exercer ses droits de résiliation ou de défaut à l'égard de tout accord entre une filiale de la Société et de toute société membre du même groupe de sociétés que la Société."

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société et/ou Monsieur Olivier Marbaise, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour agir individuellement, pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les présentes résolutions.

Déclarations, Frais et Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le président a mis fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue des personnes comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: DIMITRIJEVIC - NIKOLIC - DELSEMME - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008. Relation GRE/2008/3398. — Cent euros 0,5 %: 100,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008123917/231/504.

(080143907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Valinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123746/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03593. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Valinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 36.322.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123747/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03591. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Triple Star Participation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123741/4175/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04398. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Jade Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, rue Kuelebiereg.
R.C.S. Luxembourg B 87.439.

Constituée par devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 26 avril 2002, acte
publié au Mémorial C no 1159 du 1^{er} août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JADE FINANCE S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124256/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08116. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Custom Auto Craft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9408 Vianden, 7, Montée du Château.

R.C.S. Luxembourg B 90.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008124249/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00257. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080144398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Co-Plan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 89.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008124248/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00256. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080144394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Grouwen-A-Feldbunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 10, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 99.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008124250/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00260. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080144400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

FREDI Financière de Recherche et Développement Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.637.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124240/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09264. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Transports Internationaux Wefa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 14.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008124244/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00252. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080144384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Luxlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 53.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008124245/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00253. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080144387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

GeMoBa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7463 Pettingen, 8, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 100.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008124246/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00254. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080144388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Aximo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 110.072.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124238/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08957. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 49.731.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amicorp Luxembourg S.A.
Matthijs Bogers
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008124241/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07730. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Kamea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.440.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124239/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08584. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Grün Signalisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 40.903.

Constituée par devant M^e Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1992, acte publié au Mémorial C n° 529 du 17.11.1992, modifié par acte sous seing privé en date du 8 août 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 184 en date du 1^{er} février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GRÜN SIGNALISATION S.à r.l.
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008124253/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08112. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

AEG Anglo Battery Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 31.998.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as "AEG Anglo Battery Holdings", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, incorporated by deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, at that time residing in Luxembourg, on October 23rd, 1989,

published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 101 of March 29th, 1990 and which Articles of Incorporation, have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on June 27th, 2005, published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 1300 of November 30th, 2005.

The meeting is presided by Mrs Emuoborhwo SIAKPERE, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Torugbene NAREBOR, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Torugbene NAREBOR, residing professionally in Luxembourg.

The steering board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the steering board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company;
2. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company;
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities;
4. Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator Mr Alexander Francis PACE-BONELLO, born in Malta on February 1st, 1957, whose professional address is at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg in relation to the liquidation of the Company. The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915. He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company. The liquidator shall not receive remuneration for his role.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at seven hundred euro (700,- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation, and that in case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction allemande

Im Jahre zweitausend und acht, am zwölften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "AEG Anglo Battery Holdings", mit Sitz in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 101 vom 29. März 1990, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Satzung der

Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch den selben Notar am 27. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1300 vom 30. November 2005, abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Emuoborhwo SIAKPERE, mit beruflicher Anschrift Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Torugbene NAREBOR, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Torugbene NAREBOR, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Entlast der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Commissaire der Gesellschaft;
- 3) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;
- 4) Verschiedenes.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu liquidieren.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Commissaire welche sie für die Gesellschaft seit der Gründung der Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzunehmen, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen. Die Generalversammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch welche die Gesellschaft gegenüber der Verwaltungsratsmitglieder im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten, und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt zum Liquidatoren Herrn Alexander Francis PACE-BONELLO, geboren in Malta am 1. Februar 1957, mit beruflicher Anschrift in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, im Zusammenhang mit der Liquidation, zu bestellen. Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen. Der Liquidator erhält kein Entgelt für die Ausführung seines Mandates.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienenen Personen eine deutsche Fassung der Satzungen der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Siakpere, T. Narebor et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 17 septembre 2008, LAC/2008/37575. - Reçu douze euros, Eur 0,5% = 12.-.

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008124231/5770/117.

(080144462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Trimax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 49.448.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.09.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008124260/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07403. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Société de Participations Antares S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 29.288.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.09.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008124261/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04579. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Investec Special Global Opportunities SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Brown Brothers Harriman S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008124276/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08474. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Société Civile Immobilière B 1+2, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg E 985.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2008, a nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, deux gérants supplémentaires, en complément de Monsieur Fernand HACK:

- Monsieur Claus Walter BERING, né le 1^{er} février 1961 à Nuremberg (Allemagne) Diplomkaufmann, demeurant au 95, rue des Romains, L-8041 Strassen,
- Monsieur Manuel HACK, né le 19 juin 1966, à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 septembre 2008
Pour Société Civile Immobilière B 1 + 2
Société civile immobilière
Signature

Référence de publication: 2008124277/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.778.

Les comptes consolidés et l'annexe au 31/12/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opus Investment S.à r.l.
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008124278/8132/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04997. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Biemme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 66.348.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.09.2008.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Luxembourg
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008124262/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05664. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Aximo II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.072.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124237/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08961. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic. Bové.

R.C.S. Luxembourg B 51.917.

Constituée suivant acte reçu par M^e Christine Doerner, notaire alors de résidence à Bettembourg, en date du 2 août 1995, acte publié au Mémorial C no 527 du 14 octobre 1995, modifié par acte sous seing privé en date du 25 juillet 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 185 du 2 février 2002 et modifié par acte sous seing privé en date du 10 avril 2003, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 552 du 21 mai 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Laboratoire Dentaire Hornbeck Jacques S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124254/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08122. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Alkomdigital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nic Bové.

R.C.S. Luxembourg B 115.585.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 mars 2006, acte publié au Mémorial C no 1253 du 29 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALKOMDIGITAL

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124255/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08119. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.975.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAGANAS SECURITIES SARL

Luxroyal Management SA

Gérant

Représenté par Monsieur Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2008124242/1084/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07746. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Trimax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 49.448.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.09.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008124259/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07404. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Voyages J.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6163 Bourglinster, 29, rue d'Altlinster.
R.C.S. Luxembourg B 62.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008124247/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00255. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080144392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Immobilière Grün S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 35, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 35.834.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 1990, acte publié au Mémorial c no 230 du 3 juin 1991, modifiée par acte sous seing privé en date du 16 août 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 185 en date du 2 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 18 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOBILIERE GRÜN S.à r.l.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008124257/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08115. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Garlan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 29.098.

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GARLAN HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29.098, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 7 du 10 janvier 1989, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 601 du 18 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne Huberland, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Valérie Raposo, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole Reinert, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Liquidation de la société.

2.- Nomination de Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, en tant que liquidateur de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Claude Schmit, dirigeant de sociétés, né à Luxembourg, le 8 mars 1947, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. HUBERLAND, V. RAPOSO, N. REINERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37828. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008124226/242/60.

(080144374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Private Equity Global Select Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.665.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008124287/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05816. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Private Equity Global Select Company IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 124.220.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008124285/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05811. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Private Equity Global Select Company V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 131.141.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2008124282/1463/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05804. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124279/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05793. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.219.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124296/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06818. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Lofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 58.995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lofin S.A.

Représentée par Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2008124243/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07742. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080144350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2008.

**Boomrang, Société Anonyme,
(anc. Promag Bélux S.A.).**

Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 82.099.

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PROMAG Bélux S.A.», ayant son siège social à L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 82.099, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1092 du 30 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hespérange, en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 117 du 5 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Raymonde GHIERS, administrateur de société, demeurant à B-6061 Montignies-sur-Sambre (Belgique), 44, rue Brigade Piron.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre WAUTHION, intervenant commercial, demeurant à Longwy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en BOOMRANG;
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts;
3. Démission/décharge de Madame Christine ACTON de son mandat d'administrateur.
4. Renouvellement des mandats des administrateurs Monsieur Jean-Pierre WAUTHION et Madame Raymonde GHIERS et nomination de Monsieur Jean-Luc WAUTHION au mandat d'administrateur.
5. Confirmation de Monsieur Jean-Pierre WAUTHION au mandat d'administrateur-délégué.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Premier résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en BOOMRANG;

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BOOMRANG».

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Christine ACTON de son mandat de son mandat d'administrateur et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 mars 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer les mandats d'administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans à partir de ce jour de:

- Madame Raymonde GHIERS, retraitée, née à Fayt-lez-Manage (Belgique) le 26 avril 1939, demeurant à B-6061 Montignies-sur-Sambre, 44, rue Brigade Piron (Belgique);

- Monsieur Jean-Pierre WAUTHION, intervenant commercial, né à Wanfercée-Baulet (Belgique) le 18 mai 1952, demeurant à F-54400 Longwy, 87B, rue de Metz

L'assemblée générale décide de nommer pour une période de 6 ans à partir de ce jour au poste d'administrateur Monsieur Jean-Luc WAUTHION, sans état particulier, né à Wanfercée-Baulet (Belgique) le 8 octobre 1958, demeurant à B-5060 KEUMIEE, 18, rue Reine Astrid,

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont confirmé à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, pour une période indéterminée, Monsieur Jean-Pierre WAUTHION, préqualifié, au mandat d'administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GHIERS, J.-P. WAUTHION, J.-L. WAUTHION, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 2008, MER / 2008 / 1488. - Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 septembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008123911/243/76.

(080144187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.